

INTERVENTION DE MAURICE MELCHIOR UTR CFDT57

En quittant Bordeaux il y a quatre ans, nous pensions peser ensemble sur des sujets comme la réforme systémique des retraites et l'élaboration d'une loi « Grand Âge ».

La crise sanitaire et l'incohérence de nos gouvernants ont eu raison des deux !

Nous ne reviendrons pas sur la volte-face de l'exécutif à propos des retraites.

Avant de reparler du second sujet, je voudrais vous faire part de quelques difficultés particulières que nous avons rencontrées en Moselle et dire un mot sur les basses pensions.

Tout d'abord la crise sanitaire y a été sévère, surtout au printemps 2020. Le bilan actuel place notre département en 3ème position nationale pour le taux de mortalité due à la pandémie de COVID.

Nous avons subi 3259 morts par million d'habitants. Cette situation étant due principalement à l'état de santé détérioré de nombreux travailleurs des industries sidérurgiques et minières, caractéristiques de notre région. C'est pour cette même raison que notre syndicat de retraités, du fait de l'origine professionnelle de ses adhérents, fait face à une baisse régulière de 3% par année (près d'une centaine d'adhérents de moins par an!). Et ce n'est pas fini!

Nous faisons aussi partie des départements où le CDCA ne fonctionne pas. Les obstacles de la part du CD57 restent nombreux, au point que le plan autonomie 18/22 a été prolongé de deux ans sans aucune concertation. Face à cette situation, nous avons prévu une action syndicale d'envergure à l'automne prochain.

Au cours des mois passés de mobilisations contre la réforme des retraites, nous avons apprécié la fermeté de la Confédération et de l'UCR sur nos revendications d'amélioration des petites retraites. En particulier en démontant la propagande gouvernementale sur les pensions à 1200 euros, qui a donné lieu à un véritable enfumage ; nous avons convaincu l'opinion publique des contre vérités confuses propagées par les représentants de l'exécutif, loin des réalités concrètes vécues.

Cependant, au terme de la réforme, environ un quart des retraités recevront toujours une pension inférieure à 1 200 € brut. Et parmi les 20 % de retraités les plus modestes, au moins un tiers ne seront concernés par aucune revalorisation.

L'augmentation du minimum contributif afin d'obtenir pour une carrière complète une pension totale égale à 100 % du Smic net reste une de nos revendications prioritaires.

Par ailleurs, pour diminuer le non recours à l'ASPA (minimum vieillesse), nous estimons, à l'UTR57, que son versement doit être automatique à la source, après acceptation du bénéficiaire.

En ce qui concerne le Rapport d'Activités, nous partageons sa conclusion concernant l'absence d'une loi sur l'accompagnement de l'avancée en âge.

Nous regrettons cependant l'absence de critiques détaillées sur cet épisode, qui reste un rendez vous manqué avec la solidarité et la dignité. Si les rapports successifs y sont bien décrits, l'abandon, inacceptable, de la loi « Générations Solidaires », prévue à l'automne 2021 par Brigitte Bourguignon y est à peine esquissé !

Or, la crise sanitaire a montré qu'une réforme systémique était nécessaire d'autant plus que les évolutions démographiques mettent sous tension notre modèle de protection sociale et que nos concitoyens témoignent de nouvelles attentes sociales face à l'avancée en âge.

L'abandon de la loi promise a été suivi de l'intégration dans le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2022 de quelques mesures prévues dans le projet de loi avorté, notamment :

- l'instauration d'un tarif plancher national pour l'aide à domicile ;
- le renforcement des moyens des EHPAD ;
- la reconnaissance des professionnels de santé et du médico-social.

Le PLFSS 2022 restait modeste et inabouti et manquait de vision de l'ensemble des enjeux.

Celui de 2023 actait le manque d'ambition et ne comportait que quelques mesures mises en place sur plusieurs années dont :

- le renforcement des contrôles des EHPAD sur le plan financier et comptable;
- la création de 3000 postes d'aide soignantes et infirmières dans les EHPAD en 2023 alors que la promesse présidentielle était de 50 000 sur le quinquennat !

Face à ces insuffisances, il nous faudra peser sur les prochains PLFSS et réaffirmer la nécessité d'une loi « autonomie ».

Mais, l'augmentation massive du nombre de 75/85 ans au cours de cette décennie (de 4 millions en 2020 à 6 millions en 2030) nécessite d'apporter des réponses autres que celles relatives à compenser la perte d'autonomie. Ces personnes qui pour n'être pas dépendantes n'en sont pas moins fragiles doivent pouvoir bénéficier d'un logement adapté, d'une ville bienveillante, d'une mobilité facilitée et d'un lien social maintenu. Une loi « grand âge » ne peut donc se limiter à la question de la dépendance, elle doit aussi répondre à cette massification des anciens. C'est déjà un défi pour les maires et les présidents d'agglomérations de répondre à ces besoins qui n'incombent ni à l'ARS, ni au CD.

Cela doit être, pour nous aussi, un terrain d'investissement syndical de proximité.

Pour conclure, le vieillissement de la population et l'état sinistré du secteur médico-social nécessitent une réforme de grande ampleur, par une loi programme, avec un engagement financier important de la part de l'État et une gouvernance claire et simplifiée. Nous poursuivrons ce combat !

L'UTR57 votera majoritairement pour le RA.